



Suspicion harcèlement moral

Par **marie1963**, le **10/03/2013** à **08:58**

bonjour , je me permet de demander de l aide car mon affaire me pourri la vie et les nuits.rnJ ai travaillé environ 23 ans dans une entreprise d ambulance en deux fois. Et sur des cancons ma patronne c est mise a me mettre a l ecart, a reduire mes heures au minimum (etant seul avec ma fille je bossais le plus possible), j ai donc fini par passer mes nuits a me demander si je pourrais payer mes factures, et tout ca m a mené a un arret de travail de 15 jours, je n etais plus en etat de conduire. j ai aussitot ete convoqué par le controle sécu, est ma patronne ou par ce que je n avais jamais d arret qu ils ont trouvé bizarre??rnA ce controle je me suis un peu fait rouspetée pour le motif de l arret(insomnie) j en pleurait et les 5 dernieres minute le controleur m a interdit de reprendre pour suspicion de harcèlement moral, et a mis en place une procedure de licenciement avec les visites et tout le protocole.rnJ ai donc perdu mon travail apres toutes ces annees, j ai du demenager et tout ce que ca engendre.rnMais les medecins disaient d aller au prud homme, mais je n ai rien fait , j avais trop honte.rnJe fini par me dire qu on ne peut quand meme pas detruire une vie de travail et ne pas etre puni, pourriez vous m aidez a savoir si je dois aller au prud homme ? ca vas faire 2 ans en mai , mais je n ai que ca dans la teternrje vous remercie par avance pour votre aide